



Procès-verbal

Assemblée générale annuelle 2018

Tenue le 19 mai 2018 chez Marie-Claude Lalonde, au 330 Chemin du Lac-des-Pins-Rouges sud

Présences:

CA: Mathieu Lemay, Marie-Claude Lalonde et Pierre Delisle

Absents CA: Gilles Doucet, Marc-André Gauthier, Yvon Brissette

Membres:

Jacques Lahaie, François Lemay, Josée McMurray, Pierre Pelletier, Francis Thibault

Note : Certains membres étaient accompagnés. Le nombre de personnes présentes était de ± 12 personnes

1. Ouverture

L'assemblée débute à 10 :00 heures

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est lu et adoptée à l'unanimité

3. Procès-verbal AGA 2017

Le procès-verbal de l'assemblée de 2017, corrigé pour que les dates correspondent à la bonne année, est adopté à l'unanimité.

4. États financiers

Marie-Claude Lalonde présente l'état des résultats et le bilan de l'association au 31 décembre 2017 avec les précisions suivantes :

- Le site internet de l'ARLDPR est maintenant hébergé chez une nouvelle entreprise. Le coût payé est pour 3 ans et est moins élevé qu'auparavant.
- Le coût de la fête des riverains inclus en 2017 ne comprend pas tous les frais, certains sont reportés sur l'année 2018.

Les participants font les commentaires suivants :

- Le coût de la papeterie est élevé (près de 30% du budget). Il serait bon de viser à diminuer ce coût en maximisant le recours aux courriels et au site internet et en limitant les envois postaux. L'idée est avancée de distribuer des feuillets d'information en les plaçant dans une boîte de distribution extérieure à l'entrée du chemin d'accès au lac.
- Vérifier si la caisse populaire Desjardins pourrait offrir des services bancaires à meilleur coût que la Banque National, étant donné que la banque a fermé sa succursale de Saint-Alexis.



Mathieu Lemay, appuyé par Jacques Laberge, propose l'adoption des états financiers qui sont adoptés à l'unanimité.

5. Actions entreprises en 2017

5.1. Suivi environnemental

Le suivi environnemental du lac est effectué dans le cadre du programme de caractérisation des lacs de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY). Mathieu Lemay présente un résumé des étapes de suivi réalisées.

Phase I – La première phase, effectuée par la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, a identifié le lac des Pins-Rouges comme étant à surveiller.

Phase II – La deuxième phase a permis de caractériser la bande riveraine, les berges et le lac. La municipalité a contribué financièrement à cette phase qui a été réalisée avec la participation de l'Association.

Phase III – La troisième phase, réalisée en 2016 et 2017, visait à identifier les problèmes d'érosion du bassin versant. La municipalité a contribué financièrement et les membres de l'association ont effectué le travail de terrain.

Les recommandations de la troisième phase comprennent :

- La gestion environnementale des eaux de ruissellement
- Le suivi des barrages de castor
- L'élaboration d'un plan directeur du bassin versant qui servirait à identifier les actions prioritaires à mener pour protéger le lac.

Des participants soulignent le problème évident d'érosion du chemin du lac Boucher.

L'élaboration d'un plan directeur a fait l'objet de discussion avec la municipalité (voir ci-dessous). L'association a identifié un coût de ± 1500 \$ pour faire rédiger un plan directeur par Yan Boissonneault qui a déjà préparé le rapport de la phase III et a demandé à la municipalité de couvrir ces frais.

Le conseil d'administration effectuera un suivi auprès de la municipalité.

5.2. Fête des riverains

La fête des riverains s'est tenue le 3 septembre 2017. La température était exécrable et la participation a été très faible.

Il est convenu que la pertinence et la formule d'une prochaine fête serait discutée en 2019.

5.3. Résultats du sondage de 2017

Mathieu Lemay présente les résultats du sondage réalisé.

Le sondage de 2017 était le troisième mené par l'Association.

- En 2010, un premier sondage a mené à la fondation de l'Association
- En 2012-2013, un sondage a mené à la préparation du guide des riverains



- En 2017, le sondage visait à effectuer un suivi des attentes des riverains par rapport à l'association et des effets du guide.

Le sondage a été envoyé à tous les riverains, pas uniquement les membres de l'association. 32 personnes ont répondu, pas seulement des membres.

Les résultats du sondage sont disponibles sur le site de l'Association.

La question de la navigation motorisée a suscité des réponses très polarisées entre ceux qui la voient de façon positive et ceux qui la voient comme une nuisance.

La majorité des répondants considère que le rôle de l'association est de préserver et d'améliorer l'environnement et la tranquillité du Lac, de ses rives et de ses environs.

Les réponses montrent aussi que le guide des riverains est apprécié et ne nécessite pas de révision. Des questions sont soulevées au sujet de l'application du désir des riverains d'interdire les moto-marines.

5.4. Date d'ouverture de la pêche

Mathieu Lemay présente les résultats du sondage et les décisions du conseil à ce sujet.

Le sondage montrait qu'une partie des riverains (8 participants) souhaite maintenir les dates actuelles (du 1er juillet au 5 septembre pour toutes les espèces) et qu'une partie égale (8 participants) souhaite revenir aux dates prévues dans la zone 26. Quelques participants (4) souhaitent une ouverture au premier juillet pour toutes les espèces et une fermeture progressive comme dans la zone 26.

Compte-tenu de l'égalité des groupes qui souhaitent les mesures les plus restrictives et les moins restrictives, le conseil d'administration a décidé de retenir la proposition intermédiaire, soit une ouverture au premier juillet pour toutes les espèces et une fermeture progressive comme dans la zone 26. Cette proposition a été transmise au ministère, mais trop tard pour faire modifier les dates pour les saisons 2018 et 2019. Ces nouvelles dates pourront s'appliquer lors des saisons suivantes.

5.5. Baluchon des lacs

Le Ministère des forêts, de la faune et des parcs a sollicité l'avis de l'association sur un projet de développement d'une villégiature écologique de luxe au lac Larose et au lac du Vieux, appelé « Le baluchon des lacs », mis de l'avant par les propriétaires de l'auberge du Baluchon à Saint-Paulin.

Les membres du CA ont pris connaissance du projet et émis des commentaires et préoccupations qui ont été transmis au ministère. Ces commentaires concernent principalement :

- Coût découlant du projet (entretien des routes) et taxes supplémentaires pour les services?
- Qualité de l'entretien des chemins et qualité de l'eau
- Augmentation de la circulation, sécurité, bruit et vitesse
- Possibilité de favoriser l'accès au lac Larose à partir de Saint-Mathieu
- Espèces envahissantes: bassin versant, accès public



- Accès public à la rive nord du Larose
- Respect des normes de construction en rive
- Accès aux sentiers et pistes aménagées par les citoyens et les résidents.

Une consultation publique pourra éventuellement être tenue si le projet va de l'avant. L'association demeure en attente d'un développement, peu probable selon certains, de ce projet.

5.6. Rencontre avec la municipalité

Certains membres du CA ont rencontré le conseil de ville le 12 mars dernier. Tous les conseillers et conseillères ainsi que le maire étaient présents. Les points suivants ont été abordés.

Présentation de l'Association

- Nous avons compris qu'il n'y a pas d'autres associations de riverains aussi organisée que la nôtre

Études environnementales phase 3 – Plan directeur

- Nous avons demandé que la Ville paye le coût de préparation du plan directeur de $\pm 1500\$$. Nous sommes en attente d'une réponse.

Signalisation

- Les membres du conseil Ville semblaient surpris qu'il n'y ait pas de signalisation de limitation de vitesse en place. La Ville devrait installer une signalisation. Si elle ne le fait pas, l'Association pourrait s'en charger.

Baluchon des Lacs

- Les membres du conseil connaissent le projet mais pensent qu'il ne se réalisera pas.

Descente publique

- Certains membres du conseil Ville semblaient surpris que la descente permette la mise à l'eau de bateau avec l'aide de remorque. Les membres ont dit que la Ville installerait des grosses pierres pour empêcher les remorques de reculer dans le lac.

5.7. Autres actions

Lors de l'assemblée générale de 2017, l'association voulait aussi établir un contact avec l'association des riverains du lac Boucher et vérifier si des subventions sont disponibles pour la mise aux normes des fosses septiques et en aviser les riverains.

Ces actions n'ont pas été menées faute de temps. Elles pourront l'être en 2018.

6. Activités prévues en 2018

Les activités suivantes sont prévues :

- Mettre en œuvre des moyens pour augmenter le membership.
- Poursuivre le suivi du RSVL
- Préparer le plan directeur de protection du bassin versant

- Faire un suivi sur l'entretien des chemins et du respect de la tranquillité

Certains participants suggèrent de mener aussi les actions suivantes :

Ouvrir et entretenir une page Facebook, pour faciliter la communication avec les membres et les riverains. Francis Thibault se porte volontaire pour entretenir cette page.

7. Élections au conseil d'administration

Quatre postes sont à pourvoir au CA :

- Le mandat d'Yvon Brissette se termine, et Yvon a signalé son intention de se présenter pour un autre mandat de deux (2) ans. Il est réélu à l'unanimité.
- Le mandat de Marie-Claude Lalonde se termine, et Marie-Claude a signalé son intention de se présenter pour un autre mandat de deux (2) ans. Elle est réélue à l'unanimité.
- Le mandat de Marc-André Gauthier se termine, et Marc-André n'a pas signalé son intention. Son mandat se termine donc et son poste devient vacant.
- Un poste était vacant et le demeure

Il y aura donc deux(2) postes d'administrateurs à combler. Si des personnes se montrent intéressées, des administrateurs pourront être nommés par le conseil au courant de l'année, conformément aux statuts de l'association.

8. Varia

Écocentre

La Ville demande aux riverains de ne pas utiliser le dépôt à déchet pour les matériaux de construction et demande que les riverains utilisent l'Éco-centre construit au village. Les participants soulignent que les dates d'ouverture de l'Éco-centre sont contraignantes.

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à ± 12h00.


Pierre Delisle, secrétaire par intérim